



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :

JEUDI 24 MARS 2022

A 20 H 30 AU CENTRE CULTUREL
RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 février 2022
2. Budget commune – compte de gestion 2021
3. Budget commune – compte administratif 2021
4. Budget commune – affectation définitif du résultat 2021
5. Budget commune – budget unique 2022
6. Vote des taux des impôts directs locaux
7. Subventions aux associations
8. Adhésion au SIGEIF de l'EPT GOSB au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'électricité
9. Mise à jour du règlement intérieur de la brocante municipale
10. L'état annuel des indemnités des élus municipaux
11. Mise à jour du tableau des effectifs
12. Décisions du Maire
13. Questions diverses

Le 17 mars 2022

Le Maire,
Michel LACOUX

